

## SEANCE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

**Présents** : CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, MARANDET Christian, FILLOD Damien, MARTINS Marc-Antoine, BASTILLE Emilie, BEUQUE Catherine, MARQUET Bérengère, BETHAZ Christophe, NOIROT Perrine et LEPINE Yves.

**Excusés ou absents** : JACQUEMARD Gabriel, LECAUX Sylvie et Brendan GREFFIER.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Emilie BASTILLE

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. **Validation du compte-rendu du 9 Mai 2016**
2. **Association foncière : renouvellement du bureau de l'association foncière**
3. **Forêt : avenant au marché de travaux sur la desserte forestière**
4. **Point sur les investissements 2016**
5. **CCAS : dissolution**
6. **Voirie communale : examen des devis pour divers travaux**
7. **Questions diverses :**
  - **SIVOS** : information sur les services périscolaires
  - **Fête d'Andelot** : organisation des différentes manifestations
  - **Moto Virade 39** : rassemblement 25 septembre 2016 – arrêt à Andelot

## **1. Validation du compte-rendu du 4 juillet 2016**

---

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. Association foncière de remembrement : renouvellement des membres du bureau**

---

Vu la délibération du 7 juillet 2014 relative à la désignation des 4 membres du bureau de l'association foncière de remembrement (AFR) par le Conseil municipal ;

Le Maire rappelle qu'une AFR est administrée par un bureau composé de membres désignés à parité par le Conseil municipal et par la Chambre d'agriculture. Le bureau de l'ARF d'Andelot-en-Montagne compte 8 membres dont 4 sont désignés par la Chambre d'agriculture et 4 par la commune.

En 2004, la commune et la Chambre d'agriculture avaient effectué le renouvellement des membres du bureau de l'AFR en désignant chacune 4 représentants parmi les propriétaires de la zone remembrée. La durée du mandat étant de 6 ans, la Chambre d'agriculture a procédé le 18 août 2010 à une nouvelle désignation : Dominique ANGONNET, Damien BESANÇON, Franck MARAUX et Emmanuel VALLET.

La commune a procédé à cette désignation lors du Conseil municipal du 7 juillet 2014 en nommant : Daniel BOUSSON, Christophe BETHAZ, François CASTELLA et Marc-Antoine MARTINS.

Les mandats des membres désignés par la Chambre d'agriculture étant arrivé à échéance, elle va procéder à leur renouvellement. La commune doit faire de même.



Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ; Marc-Antoine MARTINS et Christophe BETHAZ ne prenant pas part au vote :

- Désigne pour membres du bureau de l'association foncière de remembrement : Christophe BETHAZ, Pierrick BOLE-RICHARD, François CASTELLA et Marc-Antoine MARTINS ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **3. Forêt : avenant au marché de travaux sur la desserte forestière**

---

Pascal VOLPOET, Premier adjoint rappelle que le budget annexe « Forêt » comporte dans sa section d'investissement un programme de travaux d'infrastructures estimé à 108 000 € TTC (90 000 € HT) en incluant les dépenses de maîtrise d'œuvre. Ces travaux desservent le Montsevely (parcelles 6 et 43), le Mont Authier par le chemin Antonio (parcelles 11, 14, 19, 20, 23, 24 et 27) et comblent les ornières des pistes sur sol marneux (parcelles 7, 8 et 10).

Cette opération est financée à 40% par une subvention de l'Etat de 14,8% (Fonds stratégique de la forêt) et par une subvention de l'Europe de 25,5 % (FEADER).

Le Conseil municipal a délibéré sur cette opération le 8 juin 2015 pour confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures forestières à l'ONF et le 9 mai 2016 pour attribuer le marché de travaux d'infrastructures forestières à l'entreprise Bénétruy.

Les travaux de création de routes et de pistes forestières ont été réalisés durant l'été.

Parcelles 11 et 14, la route forestière du Mont Authier (chemin Antonio) est encaissée. Les eaux de ruissellement risquant de dégrader la chaussée, des travaux supplémentaires consistant à créer un revers d'eau sur 175 mètres ont été estimés par l'entreprise Benetruy attributaire du marché. Le montant de ces travaux s'élève à 2 315 € HT.

Le montant total de l'opération (marché plus avenant) serait le suivant :

- Marché de travaux d'infrastructures forestières .....	44 132 € HT
- Maîtrise d'œuvre de l'ONF .....	6 800 € HT
- Avenant au marché .....	2 315 € HT
<b>TOTAL .....</b>	<b>53 247 € HT</b>

Cet avenant entrerait dans l'assiette éligible aux subventions.



Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant au marché de travaux d'infrastructures forestières avec l'entreprise Bénétruy pour un montant de 2 315 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Investissements 2016 : état des réalisations

Le Maire présente un tableau récapitulatif de l'avancement des travaux d'investissement inscrits au budget 2016 :

Désignation des projets	Descriptif succinct	Réalisation
Vestiaires foot et club house	Auvent nouveau vestiaire	Travaux réalisés
	Aménagement club house	Travaux en cours
Lavoir du village du bas	Fenêtres	Travaux réalisés
	Travaux adduction eau	Travaux réalisés
Mobilier pour enfant	Place de la Sourde	Travaux réalisés
	Square du village du bas	Travaux en cours
Atelier communal	Réfection de la toiture	Travaux réalisés
Aménagement RD107	Fin des travaux	Travaux commandés
Chauffage bibliothèque	Achat et pose	Travaux réalisés
Aménagement square village du bas	Travaux et fournitures	Travaux réalisés
Accès PMR	Mairie	Programmé en 2017
	Salle polyvalente	Programmé en 2017
Rue du pavillon canadien	Création d'une chaussée goudronnée	Travaux en attente
Salles pour associations (ancien logement)	Travaux et fournitures	Calage de l'opération
Forêt communale	Aménagement de dessertes	Travaux réalisés
	Programme de travaux	Travaux réalisés
Centre d'incendie et de secours	Création de la plateforme	Travaux réalisés
	Construction de la caserne (SDIS)	Travaux en cours
Eclairage public	Rénovation avec @lum	2 <sup>e</sup> tranche programmée
Révision allégée du PLU	Etude	Opération réalisée
Logements pour personnes âgées	Etude	Etude commandée
Implantation fromagerie	Travaux sur réseau (eau et électricité)	Dossier en cours
Abris pique-nique (vers vestiaire de foot)	Travaux et fournitures	Opération en cours
Nettoyage petit patrimoine (fontaine, salle des pompes, abri bus)	Travaux de décapage	Travaux réalisés
Eglise	Travaux de peinture	Automne - Hiver 2016

#### 5. CCAS : dissolution

Le Maire rappelle que la commune n'utilise plus le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La perception demande au Conseil municipal de prononcé sa dissolution pour lui éviter des frais de gestion et

d'administration.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Voirie communale : examen des devis pour divers travaux**

---

Damien FILLOD, Maire adjoint présente les devis demandés à l'entreprise GP Routes de Lemuy pour divers travaux sur la voirie communale.

- Rue des chênes : gestion des eaux de ruissèlement de l'espace public
  - Devant la sente piétonne du quartier des Epinettes ..... 1 942,00 € HT
  - Devant le n°10 de la rue des chênes (création d'un caniveau en enrobé) ..... 3 207,80 € HT
- Rue du Pavillon canadien : création d'une chaussée en bicouche ..... 5 812,00 € HT
- Route de Pont d'Héry : reprofilage des accotements et bicouche ..... 1 958,00 € HT

Une prestation d'aspiration des graviers sur les trottoirs des rues Pasteur et De Lattre de Tassigny et dans les regards des eaux pluviales de ces mêmes rues, sera commandée à l'entreprises GP Routes.

En application du Code des marchés publics, la valeur totale de ces prestations étant inférieure à 25 000 € HT, la commune a pour seules obligations de choisir une offre pertinente et de faire une bonne utilisation des deniers publics.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les devis des divers travaux sur la voirie communale de l'entreprise GP Routes ;
- Valide la prestation d'aspiration des rues Pasteur et De Lattre de Tassigny commandée à l'entreprise GP Route ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Questions diverses**

---

### **7.1 SIVOS : information sur les services périscolaires du SIVOS**

Le Maire informe le Conseil municipal des services périscolaires mis en place par le SIVOS durant les périodes scolaires :

- **Garderie du matin** : du lundi au vendredi de 7 h 15 à 8 h 45.
- **Garderie du midi** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11 h 45 à 13 h 45 avec un service de repas.
- **Garderie du soir** : les lundis, mardis et jeudis de 16 h à 18 h.
- **Activités périscolaires** : les jeudis de 16 h à 17 h 30. Elles débuteront le 6 octobre. Pour garantir une animation de qualité, les groupes seront limités à 10 enfants. Deux cycles de 16 semaines seront organisés. Pour chaque cycle, 4 groupes thématiques seront mis en place avec des rotations toutes les 4 séances. Le cycle d'octobre à février sera destiné aux petits (maternelle grande section, CP et CE1), celui de mars à juillet aux grands (CE2, CM1 et CM2).

Cette organisation ne permettant pas d'accueillir la totalité des élèves, il est nécessaire de proposer un service de garderie le jeudi de 16 h à 17 h 30 qui se poursuit ensuite jusqu'à 18 h.

### **7.2 Fête du village : organisation des différentes manifestations**

Pascal VOLPOET présente le programme du concert gratuit sur la place de la mairie du samedi 17 septembre. A partir de 19 heures, trois formations musicales se succéderont : NIGLO BAXTALO (chanson swing), ZAMA (Jazz manouche) et les MOUSTACHUX (chanson française). La buvette et la restauration seront assurées par les parents d'élèves au profit de la classe de mer. En cas de pluie, les concerts se dérouleront à la salle polyvalente. Pour la sécurité de la manifestation, Pascal VOLPOET a contacté la préfecture du Jura et la personne référente.

Les chapiteaux, les tables, la buvettes... seront installés le samedi à 13 h 30 et démontés le dimanche à 10h. Les conseillers municipaux et les parents d'élèves sont invités à participer à l'ensemble de ces rendez-vous.

Le traditionnel apéritif concert offert par la commune se déroulera le dimanche à 11 h 30 sous les préaux de l'école (en cas de pluie, il sera transféré à la salle polyvalente). Rendez-vous est donné aux conseillers municipaux.

Le dimanche après-midi, une buvette sera installée sous chapiteau place de la mairie. Elle sera tenue par des conseillers municipaux. Les recettes seront destinées à l'organisation de la soirée concert 2017.

### **7.3 Moto Virade 39 : rassemblement 25 septembre 2016 – arrêt à Andelot**

L'association Moto Virade 39 a informé la commune du renouvellement pour la 13<sup>e</sup> année consécutive de son action « Moto Virade » le dimanche 25 septembre 2016, journée nationale des Virades de l'espoir. Cette année le parcours traversera le village d'Andelot-en-Montagne le dimanche 25 septembre 2016 et fera un arrêt entre 15 h et 16 h. Par décision du Conseil municipal en date du 9 mai 2016, la commune offrira une collation aux 500 motards qui se mobilisent pour collecter des fonds qui sont reversés à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette manifestation pour installer les tables et servir la collation. Rendez-vous est fixé à 14 heures place de la mairie.

**La séance est levée à 23heures.**